

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 2 mai 2024

L'État et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Occitanie poursuivent leur partenariat au service des entreprises artisanales de la région

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et Joseph Calvi, président de la CMA Occitanie, ont signé ce jeudi 2 mai 2024 la convention d'objectifs et de moyen (COM) 2023-2027 qui définit les objectifs et les interventions de la CMA Occitanie, financées par l'État au bénéfice des entreprises artisanales dans la perspective d'une croissance durable.

Déclinaison opérationnelle du contrat d'objectifs et de performance (COP) signé entre l'État et le réseau national des CMA, la COM 2023-2027 fixe les axes d'actions du réseau pour les 5 années à venir en les adaptant aux enjeux et besoins des entreprises artisanales d'Occitanie. Les missions, telles que définies dans la COM, devront concourir à la réussite des politiques publiques de l'État en cohérence avec les stratégies régionales de développement économique. Elles sont financées par la taxe pour frais de chambres de métiers (dite « Taxe CMA ») récoltée auprès des entreprises.

Ces missions sont définies autour de **6 grands axes** :

Axe 1 : Accompagner les entreprises artisanales dans la transition écologique et le développement durable

Axe 2 : Accompagner les entreprises dans la transition numérique

Axe 3 : Favoriser l'entrepreneuriat et le développement économique des entreprises artisanales

Axe 4 : Assurer la promotion et la valorisation du secteur de l'artisanat, de ses métiers, des territoires, et la représentation des entreprises artisanales

Axe 5 : Contribuer au développement et à l'aménagement des territoires

Axe 6 : Optimiser l'efficacité du fonctionnement du réseau des CMA

Pour Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne : *« Les missions d'intérêt général de la CMA Occitanie sont réaffirmées dans cette nouvelle convention d'objectifs et de moyens : sensibiliser, accompagner, valoriser et conseiller les entreprises du secteur de l'artisanat ; le tout en proximité, autrement dit pour « assurer le dernier kilomètre » des politiques publiques auprès de toutes les entreprises artisanales et notamment des très petites entreprises. L'État sait compter sur l'engagement et la mobilisation de la CMA Occitanie pour décliner ses politiques publiques avec rigueur et efficacité. Toutes les entreprises du secteur peuvent ainsi être accompagnées pour réaliser leur transition numérique et écologique. »*

Pour Joseph CALVI, Président de la CMA Occitanie : « *la convention d'objectifs et de moyens conforte nos missions prioritaires: représentation et défense du secteur de l'artisanat; accompagnement des artisans dans les étapes clés de la vie de leur entreprise, dans un environnement économique et social en mutation; formation initiale et continue aux métiers de l'artisanat, pour favoriser l'insertion professionnelle durable des jeunes et permettre la montée en compétences des artisans tout au long de la vie* ».

L'État soutient l'apprentissage :

Véritable passerelle vers l'emploi et la qualification, l'apprentissage est à la fois un tremplin d'excellence pour l'avenir des jeunes et un moyen pour l'entreprise de recruter des futurs collaborateurs en participant à leur formation.

Le nombre de contrats d'apprentissage a triplé en Occitanie depuis 2017, une progression plus rapide que dans le reste de la France métropolitaine. 2022 a notamment été une année record, avec 73 700 nouveaux contrats. L'aide exceptionnelle attribuée à l'employeur, d'un montant unique de 6000 € depuis le 1^{er} janvier 2023, soutient cette dynamique.

La CMA Occitanie contribue à ce soutien et accompagne sur la voie de l'excellence plus de 9 000 apprentis dans ses centres de formation d'apprentis.

La CMA Occitanie, leader de la formation par l'apprentissage dans le secteur des métiers

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie représente les intérêts du secteur des métiers et assure la promotion de l'artisanat sur son territoire. Elle propose une offre de service globale pour favoriser le développement des entreprises artisanales, et s'appuie sur ses 13 chambres départementales pour apporter une réponse de proximité aux artisans et aux collectivités.

La CMA Occitanie est dirigée par 325 artisans, élus pour 5 ans par leurs pairs, et accompagne plus de 230 000 entreprises artisanales.

En savoir plus : artisanat-occitanie.fr